

## Officiel

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2015.

### PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

PROCURATIONS : Mme MARQUIÉ Dominique à Mme AMEIL Pascale, M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, Mme RODRIGUES Fabienne à M. GAUVIN Laurent, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick.

ABSENTS : néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 25

procurations : 4

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

## COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la séance du 17 avril 2014 :

### Conventions – Contrats – Remboursements de sinistre – Concessions :

- N° 40/15 : convention de mise à disposition de personnel sportif avec l'Amicale Laïque, pour un montant global de 2 160 € TTC.
- N° 41/15 : contrat avec l'association Quatuor Caliente dans le cadre des actions pédagogiques de l'Ecole de Musique, pour un montant de 390 € TTC.
- N° 44/15 : contrat avec la SARL Sicalines, représentant le groupe ZIC ZAZOU, pour la réalisation des concerts d'hiver de l'Ecole de Musique, pour un montant de 10 550 € TTC.
- N° 45/15 : contrat avec la société Média Softs pour une assistance à l'utilisation du logiciel Jardisoft, pour un montant annuel de 295 € HT.
- N° 46/15 : convention avec l'Association des Secouristes Français Croix Blanche des Volcans pour une formation aux Premiers Secours Civiques niveau 1, pour un coût de 60 € par stagiaire ainsi que 0,54 € du km pour les frais de déplacement.
- N° 47/15 : convention avec la Compagnie « A tous Vents » pour l'animation de deux Temps dédiés à la réflexion sur l'éveil musical du jeune enfant, pour un montant de 264 €
- N° 48/15 : remboursement d'un sinistre concernant un véhicule, intervenu le 21 août 2015, pour un montant de 1 233,86 €
- N° 49/15 : convention avec Mme Laëtitia PEYRAL pour une location de place de stationnement sur le parking Impasse du Pont, pour un montant de 15 € par mois.
- N° 50/15 : vente d'une concession trentenaire de 2,50 m à M. et Mme TRIGNOL, pour un montant de 318 €

- N° 51/15 : vente d'une concession trentenaire de 5 m à M. et Mme DE OLIVEIRA SAMPAIO, pour un montant de 636 €
- N° 52/15 : vente d'une concession trentenaire de 5 m à M. et Mme MALY, pour un montant de 636 €
- N° 53/15 : convention avec la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme dans le cadre d'un programme culturel « Lire et faire lire », à titre gratuit.
- N° 54/15 : convention avec M. GHRAIEB Saber pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle AM 173, sise rue des Coutils.

### Marchés Publics

- N° 42/15 – Maîtrise d'œuvre – Extension des ateliers techniques :  
Entreprise Scop ARCHI4, pour un montant de 32 400 € TTC.
- N° 43/15 – Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation d'un immeuble destiné à accueillir la future Maison des Jeunes :  
M. Pierre FONVIEILLE, du GIE Sycomore, pour un montant de 24 000 € TTC.

## TRAVAUX

### ❖ **Travaux d'Eclairage Public – Illuminations 2015/2016**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'approuver les travaux d'Eclairage Public relatifs aux Illuminations festives 2015/2016 au niveau du giratoire de Sémaphore, de l'avenue du 8 Mai 1945 et de la rue des Fourches et de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 15 038,60 €.

## HABITAT

### ❖ **Logements sociaux ZAC des Trois Fées – Garanties d'emprunts**

Dans le cadre de la construction de 7 logements sociaux dans la « ZAC des Trois Fées » rue Charles Perrault, le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder sa garantie à l'OPHIS à hauteur de 40 % pour un prêt constitué de 2 lignes, de 549 654 €, et de 25 % pour un prêt constitué de 2 lignes, de 385 188 €, que la Société a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## PERSONNEL

### ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise à jour du tableau des effectifs, suite à des réussites à des examens professionnels pour les services administratifs et techniques et à une modification de poste nécessitée par l'activité croissante du service Enfance-Jeunesse.

### ❖ **Ecole de Musique – Convention avec Durtol**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la convention de mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à la Commune de Durtol, pour l'enseignement de la flûte traversière.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ❖ **Ouvertures dominicales 2016 des commerces de détail**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le nombre de dérogations pour 2016, à 5 dimanches pour les commerces de détail de la Commune de Cébazat.

## FINANCES

### ❖ **Budget Principal – Décision Modificative n°2**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la décision modificative n°2 du Budget Principal.

#### ❖ **Fourrière animale – Groupement de commandes**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté les dispositions concernant la création d'un groupement de commandes proposé par la Ville de CLERMONT-FERRAND pour la fourrière animale à savoir la capture, le transport d'animaux et de fourrière animale et l'adhésion de la Ville audit groupement de commandes. L'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 6 015,20 € HT.

#### ❖ **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Demande de subvention 2016**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ :

- ✓ l'opération de réhabilitation de l'immeuble communal sis 19 rue Jean Jaurès, estimée à 290 000 € HT, en vue d'y établir la future Maison des Jeunes,
- ✓ le plan de financement afférent
- ✓ et autorisé M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre de la DETR (87 000 €), du Département (72 500 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales (57 500 €).

#### ❖ **Rachat de l'immeuble sis 4 cours des Perches à l'EPF-Smaf**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré section AS n°326 de 122 m<sup>2</sup>, pour un montant de 177 898,21 € TTC, et a autorisé l'EPF-Smaf à vendre la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie directement à la Société CARPINUS, au prix de 2 000 €.

#### ❖ **Logements sociaux rue de Sibony – Subvention**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de verser une subvention de 30 000 € à l'OPHIS en raison des surcoûts de construction dûs à l'intégration d'éléments anciens dans la construction neuve et de solliciter la déduction de la somme ainsi versée du prélèvement sur les ressources fiscales auquel la Commune est assujettie au titre de la Loi SRU.

#### ❖ **Admissions en non valeur**

Compte tenu de raisons d'irrecouvrabilité avérées, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé d'admettre en non valeur 14 titres de recettes, pour un montant de 1 303,72 €.

### **INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS**

#### ❖ **SIAEP de la Basse Limagne – Modification des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la prise de nouvelles compétences, à savoir la réhabilitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et l'irrigation par le Syndicat et la modification des statuts en résultant.

#### ❖ **SIEG – Rapport d'activité 2014**

Acte a été donné de la communication du rapport d'activité accompagné du compte administratif établis par le SIEG, au titre de l'année 2014.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,  
Andréa DISSARD

Le Maire,  
Flavien NEUVY